



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commission consultative départementale des gens du voyage du 13 novembre 2020

Sommaire

- 1. Introduction et actualité**
- 2. Retour sur la crise sanitaire liée au COVID 19**
- 3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV (prescriptions et actions)**
- 4. Terrains familiaux locatifs publics ou PLAi adapté ?**
- 5. Bilan de l'ALT2**

1. Introduction et actualité

- Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été **approuvé le 1^{er} octobre 2019**
- Il a été diffusé par courrier aux collectivités et aux membres fin septembre 2020 et est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :
<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Habitat-logement/Schema-departemental-d-accueil-des-gens-du-voyage>
- La composition de la commission consultative a été modifiée par arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 (suite élections 2020).

Plan de relance de l'État 2020-2021 pour la réhabilitation des aires d'accueil

Il intervient suite à la crise sanitaire et au confinement. Il intègre une mesure de soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité, notamment avec un dispositif de réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage, sur 2021-2022, ne répondant pas aux normes sanitaires en vigueur.

A ce jour, les modalités de mise en oeuvre de cette action ne sont pas connues. Un courriel a été envoyé aux EPCI concernés pour recenser les aires d'accueil à réhabiliter sur le territoire de la Gironde. Au vu des retours des EPCI et de la connaissance des services de l'État, 8 aires d'accueil ont été identifiées. Les besoins ont été communiqués à la DREAL.

1. Introduction et actualité

- Livret d'accueil

Suite au groupe de travail sur les aires de grands passage, le besoin de fiche d'identité sur les aires et terrains familiaux a été identifié. Des fiches d'identité pour chaque aire d'accueil, aire de grand passage et terrain familial sont en cours d'élaboration. Ces fiches comportent un certain nombre d'informations (localisation, adresse, aménagement, gestion, forfaits....) et seront accessibles sur le site de la préfecture. Nous souhaitons également mettre en ligne les règlements qui devaient être mis à jour avant fin juin conformément au décret du 26/12/2019, et indiquer les dates de fermetures des aires (veille de mise à jour nécessaire). [A ce jour, nous avons eu 50 % de réponse.](#)

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage - Guide d'élaboration et de révision – publié par le ministère chargé du logement et le CEREMA - Ce guide a été piloté par la DHUP et réalisé par le Cerema (DTER est et DTER sud-ouest).

Il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/accueil-et-habitat-des-gens-du-voyage>

2. Retour sur la crise sanitaire liée au COVID 19

Cf. diaporama ADAV en lien avec l'ARS

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.1 – Les prescriptions en aire d'accueil

Cdc et communes	Nombre de places	Commentaires
Bazadais - Bazas	20	Réflexion en cours
Bordeaux Métropole - Pessac	20	ER au PLUI - Plan d'aménagement en cours
Bordeaux Métropole – secteur rive droite	30	ER au PLUi – quartier Brazza
Médoc Coeur de Presqu'île - Saint Laurent Médoc	25	Pas de projet en cours
Médoc Atlantique - Vendays Montalivet	25	Pas de projet en cours
Montesquieu - Cadaujac	20	Retro-cession du terrain à la CC ? (terrain Etat)
	140	

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.1 – Les prescriptions en terrains familiaux locatifs publics

Cdc et communes	Nombre de places	Commentaires
Bordeaux Métropole – Nord Ouest	30	Pas de projet en cours
Bordeaux Métropole – Sud Ouest	30	Pas de projet en cours
CALI - Vayres	20	Un terrain identifié sur la commune de Vayres – recherche de 2 autres terrains
Convergence Garonne - Podensac	20	Pas de projet en cours
Convergence Garonne - Portets	12	Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.Travaux de remblaiement en cours.
Montesquieu – Saint Médard d'Eyrans	10	Dossier officiel de DUP à déposer en DDTM
Sud Gironde - Toulenne	24	Demande de modification de la prescription pour créer des PLAi
	146	

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.1 – Les prescriptions en aires de grand passage

Cdc et communes	Nombre de places	Commentaires
Bordeaux Métropole – Rive droite	200	Foncier à identifier
Bordeaux Métropole – Rive gauche	200	Projet à l'étude sur la commune de Mérignac
CALI – Les Billaux	200	Travaux d'aménagement en cours – ouverture prévue en mai 2021
Sud Gironde - Langon	100	Achat du terrain par la cdc – projet en cours pour la création d'une aire de 200 places – livraison prévue en 2022
	700	

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – actions et instances de coordination et de suivi départemental

- Fiche A-1 - Pilotage et suivi de la mise en œuvre du SDAHGV
- Fiche A-2 - Harmonisation départementale et consolidation des modes de gestion des aires d'accueil (cf. diapos 10 à 13)
- Fiche A-3 – Coordination des grands passages estivaux (cf focus diapo 14)
- Fiche A-4 - Définition des modalités techniques administratives et financières du grand rassemblement annuel (cf focus diapo 15)
- Fiche A-5 - Groupe thématique Habitat et Sédentarisation – le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2020
- Fiche A-6 - Connaissance et sensibilisation de l'ensemble des intervenants (cf focus diapo 16)

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – actions et instances de coordination et de suivi départemental

- Fiche A-2 - Harmonisation départementale et consolidation des modes de gestion des aires d'accueil

» Cadre de travail :

- SDAHGV (2019-2024) ;
- Décret n°2019-1478 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs.

» Objectifs :

- Élaboration des règles de fonctionnement et de gestion communes des APA (RI, tarifs, fermeture) ;
- Rédaction d'une charte départementale pour la gestion des APA.

» Mise en œuvre :

- Enquête auprès des gestionnaires ;
- Ateliers thématiques (gestion, tarification, formation, aménagement).

» Les différentes étapes réalisées en 2019 :

1/ Automne 2019 Enquête auprès des gestionnaires des APA (modes de gestion, tarifs, coûts, équipements...) qui a révélé des disparités concernant : la tarification des fluides, le montant des redevances, le nombre de jour d'astreinte...

2/ 07/11/2019 : réunion de lancement sur un mode participatif.
- participants : État, collectivités, gestionnaires, FSL, CAF, ADAV33, UDCCAS, ENEDIS, résidents d'une APA ;
- réflexions croisées autour de la fonction de l'aire d'accueil : constats, attentes, piste d'amélioration ;



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'aire d'accueil		
<u>Constat</u>	<u>Attentes</u>	<u>Pistes d'amélioration</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu ou pas de rotation ➤ Cas de cohabitation difficile entre les familles ➤ Manque d'hygiène sur certaines aires et manque d'entretien des emplacements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Redonner aux aires d'accueil leur vocation d'accueil temporaire des itinérants ➤ Regroupement des groupes familiaux sur une même aire d'accueil ➤ Réactivité plus forte pour la maintenance et les réparations ➤ Astreinte 7j/7, 24/24 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail sur la sortie des aires, du parcours résidentiel (cf: MOUS <u>DDDCS</u> relogement) ✓ Connaître la composition familiale ✓ Suppose une certaine coordination, anticipation des arrivées/départs. Mise en place d'un système de réservation ? ✓ Une gestion des déchets plus performante: bennes ouvertes, <u>éco-gestes</u> ✓ <u>Equipements</u> de meilleure qualité ou plus adapté aux usages

3/ Décembre 2019 : synthèse des échanges et propositions d'ateliers thématiques prioritaires

- Vers une gestion locative sociale ? Sécurisation des relations gestionnaires/usagers ;
- Tarification et paiement des fluides ;
- Volet formation des gestionnaires.

» **Perspectives 2021 :**

- Organisation des ateliers (en tenant compte du décret relatif aux APA et TF.) et rédaction de la charte.

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – actions et instances de coordination et de suivi départemental

Fiche A-3 - Coordination des grands passages estivaux

Saison 2020

- Assoconseil a été retenue pour assurer la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage en Gironde pour les années 2019 à 2021.
- Au vu du contexte sanitaire, les demandes initiales en 2020 des groupes de grands passages ont été annulées.
- La Coordination Assoconseil a proposé un dispositif pour permettre l'accueil des groupes familiaux sur les aires de grand passage de la Gironde. Ce dispositif a été discuté et validé par la Préfecture, la DDTM, les EPCI, l'ADAV33 et l'ARS et a permis de limiter les risques de stationnements illicites et les risques sanitaires.
- 5 aires de grand passage ont été ouvertes aux groupes familiaux et 1 aire est restée fermée (Lesparre Médoc)

Mise en place du groupe de travail sur les aires de grand passage

- réunion de lancement le 20 février 2020
- Réunion prévue avant la fin de l'année : aborder les équipements et les installations électriques

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – actions et instances de coordination et de suivi départemental

Fiche A-4 - Définition des modalités techniques administratives et financières du grand rassemblement annuel

La réunion de bilan du grand rassemblement du 17 octobre 2019 a permis :

- d'acter la pérennisation du terrain de l'ancien aérodrome de Cabanac-et-Villagrains pour y permettre l'accueil de la manifestation,
- de décider :
 - 1) de constituer un groupe de travail concernant les aspects techniques (raccordements eau/électricité, accès, sanitaires, gestion des déchets, limitation de la vitesse, etc.) piloté par la DDTM,
 - 2) d'engager des réflexions sur l'acceptation sociale (intégration, scolarisation, santé, etc.)

Deux réunions du groupe de travail sur les aspects techniques se sont tenues en novembre 2019 et janvier 2020 (définition des équipements nécessaires et aspect « financement ». La réflexion a été freinée par la crise sanitaire.

En 2020, le grand rassemblement n'a pas pu être organisé au vu de la crise sanitaire.

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – actions et instances de coordination et de suivi départemental

Fiche A-6 – Connaissance et sensibilisation de l'ensemble des intervenants

- Organisation de 3 réunions internes au Conseil Départemental en 2019 et 2020 pour organiser une manifestation culturelle. Participants : archives départementales, direction de la culture et bibliothèque départementale.
- Perspectives : organisation de manifestations culturelles à partir de 2021. Les premières sur les territoires (libournais, Sud Gironde) et en 2024 une dernière manifestation culturelle d'envergure départementale.

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – apporter des réponses diversifiées aux besoins d’habitat des ménages sédentarisés et/ou en voie de sédentarisation

- Fiche B-1 - Relogement des ménages sédentarisés sur les aires d’accueil (cf. diapo 18)
- Fiche B-2 - Résorption des situations d’habitat précaire (cf.diapo 19 (PDASgdv) + focus diapo 20/21 (RHI St Pierre de Mons))
- Fiche B-3 - Développement de l’offre de l’habitat adapté
- Fiche B-4 - Prévention et régulation des installations illicites sur terrains publics et privés (cf.focus diapo 22)

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – apporter des réponses diversifiées aux besoins d’habitat des ménages sédentarisés et/ou en voie de sédentarisation

Fiche B-1 - Relogement des ménages sédentarisés sur les aires d’accueil

Cf. diaporama : MOUS Résorption de la sédentarisation sur les aires d’accueil et relogement des ménages

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – apporter des réponses diversifiées aux besoins d’habitat des ménages sédentarisés et/ou en voie de sédentarisation

Fiche B-2 - Résorption des situations d’habitat précaire

Cf. Diaporama : Programme Départemental d’Accompagnement à la Sédentarisation des Gens du Voyage (PDASGdV) - Bilan 2019-2020

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – apporter des réponses diversifiées aux besoins d’habitat des ménages sédentarisés et/ou en voie de sédentarisation

Fiche B-2 - Résorption des situations d’habitat précaire :
exemple sur la commune de Saint Pierre de Mons

Situation initiale

30 personnes installées en caravane depuis les années 80
sur les berges de la Garonne (inondable).

Site aménagé de façon précaire par extension de réseaux
électriques et d’eau potable, sans assainissement.

→ Arrêté préfectoral d’insalubrité en mai 2018

Demande de financement au titre du dispositif RHI déposé
en 2019

Perspectives :

→ Création de 10 PLAI adaptés sur la commune de Saint-
Pierre de Mons (ancrage territorial)



3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – apporter des réponses diversifiées aux besoins d’habitat des ménages sédentarisés et/ou en voie de sédentarisation

Fiche B-2 - Résorption des situations d’habitat précaire

Un montage très complexe

- Impossibilité d’aménager le site existant compte tenu du risque inondation
- Impératif d’une action en deux temps : mise en sécurité puis aménagement
- La nécessité d’accompagner le changement de mode de vie et de concevoir le projet avec eux
- Un déficit opérationnel très important :
 - Etudes : 47 000 € TTC
 - Relogement et accompagnement social : 189 000 € TTC
 - Déficit d’opération : 1 600 000 € TTC

NB : coût hors construction des logements

- Un financement RHI de l’Anah de l’ordre de 860 000 €



3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – apporter des réponses diversifiées aux besoins d’habitat des ménages sédentarisés et/ou en voie de sédentarisation

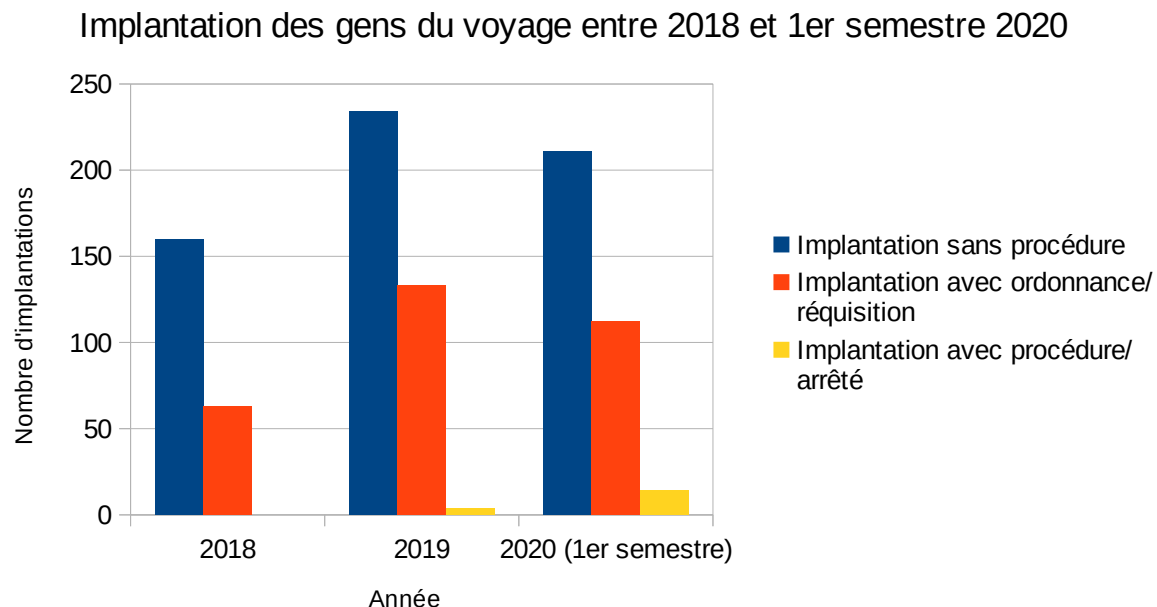
Fiche B-4 - Prévention et régulation des installations illicites sur terrains publics et privés

Stationnements illicites (données Préfecture – pôle de sécurité intérieure)

Augmentation significative des stationnements illicites entre 2018 et 2020

Mobilisation plus importante de la procédure administrative d’évacuation forcée (petites communes de moins de 5 000 habitants)

2020 : les stationnements illicites concernent davantage les petits groupes, groupes virulents. Mais aussi quelques groupes d'une importance certaine allant jusqu'à dépasser les 100 caravanes.



Mesures d’accompagnement des collectivités : cf PDASGdV

Guide d’accompagnement à destination des élus

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – renforcer l’accompagnement des ménages en vue de leur insertion et de l’exercice d’une pleine citoyenneté

- Fiche C-1 - Participation des gens du voyage au SDAHGV
groupe de travail « accompagnement social et accès à la citoyenneté » (cf. focus diapo 24)
- Fiche C-2 - Favoriser l’offre en élection de domicile auprès des gens du voyage sur l’ensemble du territoire (cf. focus diapo 25)
- Fiche C-3 - Diagnostic santé visant au déploiement d’actions de médiation sanitaire auprès des gens du voyage
- Fiche C-4 - Un ensemble d’actions au service de la scolarisation (cf. focus diapo 26)
- Fiche C-5 - Accompagner l’insertion sociale des gens du voyage non sédentarisés dans le cadre du RSA (cf. focus diapo 27)

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – renforcer l’accompagnement des ménages en vue de leur insertion et de l’exercice d’une pleine citoyenneté

- **Fiche C-1 - Participation des gens du voyage au SDAHGV - groupe de travail « accompagnement social et accès à la citoyenneté »**

- Création des Projets Sociaux de Territoire (PST) dirigés par la Direction générale des actions sociales (DGAS) en 2019-2020.

- Les PST sont une démarche de développement social sur les 9 territoires des PTS (pôles territoriaux de solidarité) basés sur 3 principes :
 - une dynamique de participation de tous à la consolidation du lien social
 - une logique de projet global
 - une démarche de territoire

- Et plusieurs objectifs :
 - favoriser la participation des usagers
 - proposer des modalités d’intervention du service social mieux adaptées aux besoins du public dans le contexte de vie actuel et s’inscrire dans une dynamique de développement social
 - offrir une plus grande lisibilité des interventions du Conseil Départemental dans le domaine des solidarités
 - amplifier la cohérence des interventions par la mise en œuvre de la transversalité
 - développer un mode de gouvernance territoriale au-delà des seuls acteurs de la solidarité

- Demander d’intégrer la création d’un groupe de travail participation des gens du voyage dans le cadre de ces PTS

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – renforcer l’accompagnement des ménages en vue de leur insertion et de l’exercice d’une pleine citoyenneté

- Fiche C-2 - Favoriser l’offre en élection de domicile auprès des gens du voyage sur l’ensemble du territoire

En 2019, l'enquête relative à l'activité de domiciliation des CCAS a été envoyée à l'ensemble des mairies de la Gironde, afin de les sensibiliser sur le sujet.

S'agissant du nombre de CCAS réalisant des élections de domicile, les données 2019 ne sont pas encore disponibles suite au report des délais, en conséquence de la crise sanitaire.

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – renforcer l’accompagnement des ménages en vue de leur insertion et de l’exercice d’une pleine citoyenneté

Fiche C-4 - Un ensemble d’actions au service de la scolarisation

Les attentions particulières :

- L’accueil en maternelle dès 3 ans

- La logique de cycle au service de chaque élève, cycle 1, cycle 2, cycle 3 et un objectif assigné : une pleine maîtrise des fondamentaux.

- L’entrée au collège, une scolarité pleine et entière, accompagnée, sécurisée.

- Des possibilités d’adaptation des situations familiales, encadrées

3. Bilan de la mise en œuvre du SDAHGV

3.2 – Les actions – renforcer l’accompagnement des ménages en vue de leur insertion et de l’exercice d’une pleine citoyenneté

Fiche C-5 - Accompagner l’insertion sociale des gens du voyage non sédentarisés dans le cadre du RSA

En 2019, l’ADAV était référent de 1210 personnes, dont 430 bénéficient d’un accompagnement économique

Des ateliers collectifs ont été mis en place sur les 3 territoires d’actions (Libourne, Talence, Toulence)

RSA&Saison : opération permettant aux travailleurs saisonniers de cumuler salaire et RSA

En 2020, l’objectif était d’améliorer la connaissance du public travailleur indépendant gens du voyage pour affiner l’offre de service proposée, mais report de cet objectif

Le maintien du lien avec ce public est devenu la priorité en raison du contexte sanitaire actuel

4. Terrains familiaux locatifs publics ou PLAI adapté ?

Les terrains familiaux locatifs publics et les PLAI adaptés s'adressent aux familles des gens du voyage en voie de sédentarisation. Un diagnostic précis doit permettre de définir le besoin de la famille afin de lui proposer une solution adaptée à sa situation, soit une place en terrains familiaux locatifs publics ou un logement PLAI adapté (avec place pour la caravane)

Les terrains familiaux locatifs publics (TFLP)

Les terrains familiaux locatifs ont vocation à accueillir les personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles. Les familles sont locataires.

Ces terrains doivent être situés dans **des secteurs constructibles**. Ils peuvent être autorisés dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, dans les conditions prévues à l'article L. 151-13

Les terrains familiaux doivent être conformes au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019, qui précise les règles applicables à leur aménagement et leur équipement (articles 2 et 13)

- **Article 2** – la place de résidence mobile dispose d'une superficie minimum de 75 m², hors espaces collectif, hors bâti, hors espace réservé au stationnement des véhicules et circulations interne
- **Article 13** – le terrain locatif familial est clôturé et dispose :
 - au minimum 2 places et un espace réservé au stationnement de 2 véhicules
 - points d'eau et prise électrique extérieure + compteurs individuels pour l'eau et l'électricité
 - un bloc sanitaire pour 1 ou 6 résidences mobiles (lavabo, douche, 2 WC,) + une pièce de vie avec cuisine aménagée (appareil cuisson, évier eau chaude/froide)

Contrôle prévu pour vérifier la conformité des prescriptions prévues aux articles 2 et 13

4. Terrains familiaux locatifs publics ou PLAi adapté ?

Les terrains familiaux locatifs publics (TFLP)

Les dispositions des articles 2 et 13 du décret précité s'appliquent suivant une temporalité différente selon la date de dépôt de la demande de permis d'aménager ou de déclaration préalable pour les travaux de création ou d'aménagement :

- 1) Dépôt à compter du 1^{er} janvier 2021 : application immédiate
- 2) Dépôt entre le 28/12/2019 (date de publication du décret) et le 31 décembre 2020 : délai de 5 ans à compter de la date de dépôt de la demande
- 3) Terrains familiaux locatifs en service à la date du 28/12/2019 (date de publication du décret) : mise aux normes dans un délai de 5 ans à compter de la date précitée.

Un ménage ne peut se voir attribuer un seul terrain familial locatif (article 11 du décret n°2019-1478), les demandes sont examinées par une commission d'attribution – signature d'un bail et acquittement d'un dépôt de garantie et d'un loyer mensuel -

Un bailleur social peut créer, aménager, entretenir et gérer des terrains familiaux locatifs publics

Les terrains familiaux sont pris en compte dans l'inventaire SRU : 1 terrain = 1 logement décompté SRU

Financement au cas par cas : 10 671 € max par place

A titre exceptionnel, pendant 5 ans à compter de la publication du décret pré-cité, pour les terrains familiaux existants, la pièce destinée au séjour peut faire l'objet de demande de subventions. Le montant de la subvention est de 3 500 € par place maximum.

Le terrain familial locatif n'est pas un logement adapté – possibilité d'ouverture de droit à l'allocation logement (dérogation CAF au vu de la notion de surpeuplement)

4. Terrains familiaux locatifs publics ou PLAI adapté ?

Les logements adaptés :

Le prêt locatif aidé d'intégration (PLAi) est un dispositif de droit commun qui permet le financement des logements locatifs sociaux.

Ce financement ouvre droit à l'aide personnalisée au logement (APL).

Les opérateurs peuvent également répondre aux appels à projets PLAI adaptés pour la création de logements très sociaux, à bas niveau de quittance.

Montant de la subvention en €/logements PLAI adapté		
Opérations comportant 1 à 3 Plai adaptés	Opérations comportant 4 à 8 PLAI adaptés	Opérations comportant 9 PLAI adaptés et +
13980	10480	5600

Le PLAI adapté est une construction qui répond aux normes de constructibilité, elle comprend plusieurs pièces dont au moins une dédiée au sommeil.

Un espace extérieur permet généralement d'accueillir la résidence mobile.

Accompagnement en amont de l'entrée dans le logement, à l'entrée dans le logement, puis sur une durée plus ou moins longue (gestion locative adaptée).

5. Bilan ALT2 2019

1/ La gestion des aires d'accueil en 2019

5 gestionnaires : VAGO, Aquitanis, Bordeaux Métropole, Communauté de communes Jalle Eau Bourde, ACGV Services.
29 aires.

» Reprise au 1^{er} juillet 2019 de la gestion des aires de Bordeaux Métropole par VAGO ;

» Retrait progressif d'Aquitanis.

2/ Evolution du montant de l'ALT2 depuis 2017 (après régularisation)

2017	2018	2019	2020 (provisionnel)
935 753€	920 959€	900 000€	898 000€

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse :

- » l'évolution du système de gestion pour l'octroi de l'ALT2. Jusqu'à 2015 : aide forfaitaire. Depuis cette date, distinction part fixe/part variable avec des montants déterminés pour chacune.
- » Régularisation de l'aide basée sur l'occupation effective des aires d'accueil.

3/ Le taux d'occupation

Passe de 64 % en 2018 à 70% en 2019. Quelques disparités...

Aires de la Métropole 75 % # Bassin d'Arcachon 30 %.